

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matiere: 060984 Version: 7 / CH Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 30.10.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz N° d'article 06098400

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

additif pour aliments, industrie agro-alimentaire, industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG Industriestrasse 35 9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en



Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matiere: 060984 Version: 7 / CH Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 30.10.23

cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient ammonium hydrogencarbonate

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Poids moléculaire

Valeur 79.06 g/mol

Composants dangereux

ammonium hydrogencarbonate

No. CAS 1066-33-7 No. EINECS 213-911-5

Numéro 01-2119486970-26-0005

d'enregistrement

Concentration >= 73 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

ATE orale 1'470 mg/kg

Autres ingrédients ***

Carbonate de magnésium

No. CAS 546-93-0 No. EINECS 208-915-9

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Appeler aussitôt un médecin. Administrer du charbon médicinal.



Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matiere: 060984 Version: 7 / CH Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 30.10.23

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation de muqueuse, Nausées, Crampes, Diarrhée, Dépression nerveuse, insuffisance cardiovasculaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ammoniac (NH3); Oxyde d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Protection respiratoire - Note

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation de poussières. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés. Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Bases, Acides, Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 13 Des matiöres solides non combustibles Classe de stockage (Suisse) 11/13 Autres substances dangereuses solides



Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matiere: 060984 Version: 7 / CH Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 30.10.23

classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

ammonium hydrogencarbonate

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

Voie d'exposition

mode d'effet

Ouvrier

Court terme

par inhalation

Effet systémique

Concentration 160.7 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Durée d'exposition

mode d'effet

Groupe de réf.

Long terme

Effet local

Concentration 160.7 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit. Filtre à particules P2

mm

h

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié Polychloroprène
Épaisseur du gant 0.5
Temps de pénétration >= 8

Gants de protection

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR Épaisseur du gant 0.35 mm Temps de pénétration >= 8 h

Gants de protection

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant 0.5 mm Temps de pénétration >= 8 h

Gants de protection

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant 0.4 mm
Temps de pénétration >= 8 h

Gants de protection

Matériau approprié latex naturel

Épaisseur du gant 0.5 mm



Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matiere: 060984 Version: 7 / CH Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 30.10.23

Temps de pénétration >= 8 h

Gants de protection

Matériau approprié PVC

Épaisseur du gant 0.5 mm Temps de pénétration >= 8 h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques ***

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière solide **Couleur** blanc

Odeurtype ammoniaqueÉtat de la matièrepoudre cristalline

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Point d'éclair

Remarque Non applicable

température de décomposition

Valeur > 30 °C

Remarque Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

°C

valeur pH

Valeur 7.7 Concentration/H2O 10 % température 20 °C

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow -2.4 température 25

Pression de vapeur

Valeur 79 hPa température 25.4 °C

Densité et/ou densité relative

Valeur 1.58 g/cm³ température 20 °C

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Valeur 220 g/l

température 20 °C

Remarque soluble

Propriétés comburantes

évaluation Ne favorise pas l'incendie

Masse volumique apparente

Valeur env. 850 kg/m³



Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matiere: 060984 Version: 7 / CH Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 30.10.23

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Nitrite, nitrates, Dégagement d'ammoniac au contact des acides. Réagit au contact des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ammoniac, oxydes d'azote (NOx), Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques ***

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE 1'478.87 mg/kg

32

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

ammonium hydrogencarbonate

Espèces rat

DL50 1576 mg/kg

méthode OCDE 401

ammonium hydrogencarbonate

Espèces rat

DL50 >= 1470 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

ammonium hydrogencarbonate

Espèces rat

DL50 > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

ammonium hydrogencarbonate

Espèces rat

CL 50 > 4.74 mg/l

Durée d'exposition 4.5 h

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

ammonium hydrogencarbonate

évaluation Non irritant méthode OECD 431

Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.



Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matiere: 060984 Version: 7 / CH Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH Date d'impression 30.10.23

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

ammonium hydrogencarbonate

Espèces lapin évaluation Non irritant

Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

Mutagénicité (Composants)

ammonium hydrogencarbonate

Espèces mammifère, espèce indéterminée

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

Toxicité reproductrice (Composants)

ammonium hydrogencarbonate

Espèces Salmonella typhimurium évaluation Aucun effets négatifs

méthode OECD 471

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Remarque Nocif pour les poissons.

Toxicité pour les poissons (Composants)

ammonium hydrogencarbonate

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50 173 mg/l

Durée d'exposition 96 h Source ECOTOX Database

ammonium hydrogencarbonate

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50 63.4 mg/l

Durée d'exposition 96 h

ammonium hydrogencarbonate

Espèces Lepomis macrochirus

CE 10 6.3 mg/l

Durée d'exposition 30 d

méthode Test de débit ; FIFRA Guideline 72-1

Toxicité pour les daphnies (Composants)

ammonium hydrogencarbonate

Espèces Daphnia magna

CE50 202 mg/l

Durée d'exposition 48 h

ammonium hydrogencarbonate

Espèces Daphnia magna

CE50 145.6 mg/l

Durée d'exposition 48 h



Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matiere: 060984 Version: 7 / CH Date de révision: 30.10.2023

> remplace la version: 6 / CH Date d'impression 30.10.23

ammonium hydrogencarbonate

Espèces Daphnia magna

CE 10 3.7 mg/l

Durée d'exposition 70 d

Toxicité pour les algues (Composants)

ammonium hydrogencarbonate

Espèces Chlorella vulgaris

CE50 22.31 mg/l

Durée d'exposition 18 d

ammonium hydrogencarbonate

Espèces Chlorella vulgaris

CE50 1900 ma/l

Durée d'exposition 120

Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

Toxicité pour les bactéries (Composants)

ammonium hydrogencarbonate

Espèces Pseudomonas putida

CE50 1895 mg/l

Durée d'exposition 16 h **OECD 209**

ammonium hydrogencarbonate

méthode

Espèces Pseudomonas putida

CE 10 1347 mg/l

Durée d'exposition 16 h DIN 38412 Part 8 méthode

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

ammonium hydrogencarbonate

évaluation non dégradable

Remarque Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés

d'épuration biologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow -2.4

25 °C température

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

ammonium hydrogencarbonate

log Pow -2.4

°C température 25

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes



Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matiere: 060984 Version: 7 / CH Date de révision: 30.10.2023

> remplace la version: 6 / CH Date d'impression 30.10.23

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une

décharge souterraine.

Emballages contaminés

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une
	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors
	transport terrestre.	transport maritime.	du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 1

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations

manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

Nocif en cas d'ingestion. H302

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.